

## Une démarche réaliste pour endiguer la criminalité au Canada

Depuis quelques années, la criminalité (et ses retombées pour les entreprises et les collectivités) est devenue un des problèmes que les membres de la Chambre de commerce du Canada considèrent les plus préoccupants.

On sait que la criminalité a diminué globalement au Canada ces dernières années, mais certaines régions ont connu une hausse des activités criminelles et le milieu des affaires reste très préoccupé par le problème. Une importante source de préoccupation reste le manque d'approche nationale, ciblée, coordonnée à l'égard de l'incidence de la criminalité. La Chambre de commerce du Canada estime que le gouvernement devrait se concentrer sur deux objectifs pour arriver à réduire de façon significative et durable le taux de criminalité :

- Cerner les causes fondamentales des actes criminels et s'y attaquer.
- Cerner la capacité et corriger les inefficiences en ce qui concerne l'application de la loi et les poursuites judiciaires au niveau national.

L'amélioration du bilan du Canada en matière de criminalité exigera un effort concerté entre toutes les instances gouvernementales; la police; les procureurs; les instances judiciaires; les responsables du traitement de la toxicomanie et des troubles mentaux; des responsables du logement des sans-abri; des autorités sanitaires et des éducateurs. Une démarche consultative et coopérative engageant toutes ces parties dans un effort national, conjuguée à l'affectation de ressources adéquates, s'impose.

Ces enjeux ne peuvent être réglés par un seul palier de gouvernement et doivent faire l'objet d'une stratégie coordonnée d'envergure nationale.

L'administration de l'appareil judiciaire (par exemple, le dépôt d'accusations et la disposition des cas) relève des gouvernements provinciaux et territoriaux, mais les enjeux au regard du prononcé de la sentence et autres dispositions du *Code criminel* relèvent du fédéral. À défaut de collaborer, nous échouons.

La Chambre de commerce du Canada croit que ce genre de question peut être réglé efficacement en créant un groupe de travail sur la justice pénale doté d'un mandat focalisé.

La Chambre de commerce du Canada reconnaît que des modifications importantes au *Code criminel* ont été déposées et que de nombreuses ressources ont été consacrées à cette question, mais en l'absence d'approche plus structurée, ces changements et ces investissements pourraient fort bien avoir un impact restreint sur le problème à l'échelle nationale. La création d'un groupe de travail constituerait un réordonnement efficace des ressources actuelles (une préoccupation clé pour la Chambre de commerce du Canada étant donné la situation financière actuelle) qui favoriserait une démarche plus coordonnée à l'égard des dépenses publiques. Il s'ensuivrait de meilleurs résultats et une utilisation plus responsable sur le plan financier des ressources publiques dans le continuum du traitement, de la judiciarisation et de l'incarcération.

Les recommandations du groupe de travail résulteront évidemment de consultations et de recherches exhaustives, mais la Chambre de commerce du Canada croit que la pierre angulaire d'une stratégie nationale doit être un ensemble de mesures visant à régler certains problèmes fondamentaux, y compris, mais non de façon limitative :

- Une augmentation des services de police.
- Des ressources adéquates pour les poursuites.
- Des directives améliorées pour l'imposition de sanctions, y compris des sentences croissantes pour les récidivistes chroniques.

- La révision des politiques publiques qui sous-tendent le *Code criminel* pour accentuer la protection de la société et responsabiliser les gens à l'égard de leur conduite criminelle.
- Un meilleur traitement de la toxicomanie et des troubles mentaux.
- Le traitement des conditions sociales et des influences sous-jacentes qui contribuent à la gravité du problème.

Les villes commencent à formuler des stratégies de réduction de la criminalité pour traiter les causes fondamentales des crimes commis dans les collectivités. Nous applaudissons leurs efforts, mais pour maximiser l'effet et la durabilité il faudra adopter une stratégie nationale et la mettre en œuvre dans chaque province, territoire et région du Canada.

### **Recommandation**

Que le gouvernement fédéral travaille avec les autres paliers de gouvernement pour créer un groupe de travail sur la justice pénale qui sera responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la criminalité visant à régler les problèmes et les enjeux fondamentaux auxquels est confronté l'appareil de justice pénale au niveau local, provincial et fédéral.